

## **POUVOIR**

## À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

## DU 29 SEPTEMBRE 2018

| Je soussigné(e)  Demeurant (adresse complète)   |
|---|
| Adresse électronique  |
| Propriétaire de actions de la Société FEMUQUÌ S.A., donne pouvoir lors de l'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société, convoquée le samedi 29 septembre 2018 à 15h00, au Pare Galea, 20130 U TAGLIU ISULACCIA :                                       |
| □ au président de la Société □ à une personne de mon choix : Nom et prénom : Adresse :  |
| Afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :   |
| Partie 1 : Assemblée générale ordinaire   |
| <ul> <li>1<sup>ère</sup> résolution : Approbation des comptes, <i>quitus</i> au directeur</li> <li>2<sup>ème</sup> résolution : Affectation du résultat</li> <li>3<sup>ème</sup> résolution : Pouvoir pour les formalités</li> </ul>                                |
| Partie 2 : Assemblée générale extraordinaire  |
| 4 <sup>ème</sup> résolution : Modification des statuts (agrément ESUS) 5 <sup>ème</sup> résolution : Modification des statuts (Collège des institutionnels) 6 <sup>ème</sup> résolution : Pouvoir pour les formalités   |
| En conséquence, assister à cette Assemblée, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux et autres pièces et généralement faire le nécessaire. |
| Dans le cas où cette Assemblée ne pourrait délibérer à la majorité pour la validité des décisions, le présen pouvoir conservera ses effets pour l'Assemblée réunie ultérieurement sur deuxième convocation avec le même ordre du jour.                              |
| Fait à : Le : Signature :   |

PRIÈRE DE RETOURNER VOTRE POUVOIR À L'ADRESSE : FemuQuì Ventures - maison du parc technologique, zone d'activité Erbaghjolu - 20600 BASTIA

**NOTA :** Un actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par tout autre actionnaire. Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le président de l'Assemblée générale émet un vote favorable aux projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil de surveillance et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant.